

Paris, le 18 juin 2018

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris

- Vu le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 relatif aux dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Éducation
- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux commissions académiques consultatives compétentes à l'égard des conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du Ministre chargé de l'Éducation
- Après consultation de la commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue du 8 juin 2017.

ARRETE

Article 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de conseillers en formation continue pour l'année scolaire 2018/ 2019:

ANDRIEUX Maxime	Agente contractuelle – DAFPIC PARIS
AUBRUN Julien	Professeur certifié – Académie de Créteil
CELINI Christian	Attaché titulaire – Préfecture VAL D'OISE
CESBRON Muriel	Agente contractuelle – GIP FCIP PARIS
CHAO Olivier	Demandeur d'emploi
CHAUSSARD Vanessa	Agente contractuelle – GRETA TPC PARIS
CHIPAN Audrey	Agente contractuelle – GRETA GPI2D PARIS
COATLEVEN Audrey	Demandeur d'emploi
DJERADI Fatima	Demandeur d'emploi
GREBONVAL Estelle	Professeure PLP – Académie de Versailles
HUCK Saraly	Secteur privé
MASSET Florence	Professeure certifiée – Académie de Versailles
NOUEL Marie-Annick	Agente contractuelle – GRETA DES HAUTS DE SEINE
PASCO Nicolas	Secteur privé
ROUMIER Florian	Demandeur d'emploi
ZAKINE Sonia	Agente contractuelle – Académie de Créteil

Article 2 :

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés conseillers en formation continue pendant l'année scolaire 2018/2019, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Et par délégation,
Le directeur de l'académie de Paris

Jean-Michel COIGNARD

